
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

A 20 heures

SOMMAIRE

<u>1 – REMPLACEMENT DU COPIEUR MAIRIE</u>	<u>1</u>
<u>2 – ABONNEMENTS MAGAZINE</u>	<u>1</u>
<u>3 – ADA’P - SIGNALÉTIQUE</u>	<u>1</u>
<u>4 – VŒUX DU MAIRE</u>	<u>1</u>
<u>5 – SUPPRESSION DU POSTE DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE.....</u>	<u>1</u>
<u>6 - DIVERS.....</u>	<u>1</u>
A – JOURNAL MUNICIPAL 2018	1
B - DICRIM	2
C – RGPD	2
D - PARTICIPATION CITOYENNE.....	2
<u>FEUILLE DE SIGNATURES.....</u>	Erreur ! Signet non défini.

Présents : les conseillers en exercice

Absente : Mme Véronique RASTELLO.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : Mr Michel DUFOUR à Mr Franck GRANGE.

Mr Xavier MOLLIEUX a été élu secrétaire.

Lecture et approbation sont faites du compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2018.

1 – REMPLACEMENT DU COPIEUR MAIRIE

Concernant le copieur, le maire informe le Conseil municipal avoir reçu 3 DEVIS :

- ACS
- C'PRO
- RICOH

La proposition de l'entreprise C'PRO a été retenue pour un montant de 210 € tout compris par trimestre pour un engagement sur 5 ans avec une reprise de l'ancien copieur de 300 €.

2 – ABONNEMENTS MAGAZINE

Le Maire propose au Conseil municipal de résilier ou de se réabonner à certains magazines :

- AMRF : le Conseil décide à l'unanimité de ne pas renouveler l'abonnement,
- ACFSavoie : le Conseil décide à l'unanimité de ne pas renouveler l'abonnement,
- Bulletins des Elus : le Conseil décide à l'unanimité de renouveler l'abonnement.

3 – ADA'P - SIGNALÉTIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal ne pas avoir encore reçu le devis de Girod Alpes concernant la signalisation pour les personnes handicapées.

Ce point sera à traiter au prochain conseil.

4 – VŒUX DU MAIRE

Les vœux de la municipalité auront lieu le 18 janvier 2019 à 20 heures.

5 – SUPPRESSION DU POSTE DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

La délibération concernant la suppression du poste de secrétaire de mairie (poste de Bernadette Gropposo qui part en retraite le 31/01/2019) a été accepté par l'ensemble du Conseil municipal.

6 - DIVERS

A – JOURNAL MUNICIPAL 2018

Le Maire propose au Conseil municipal le devis de Valentine Bellot-Mauroz : devis qui propose de faire la mise en page du bulletin municipal.

Le devis est accepté à l'unanimité.

Le coût de la mise de page sera financé par les entreprises qui ont répondu favorablement pour faire de la publicité dans le bulletin municipal.

B - DICRIM

Le Maire propose au Conseil de mettre en place le DICRIM : Document Information Communal sur les Risques Majeurs.

Le Conseil refuse à l'unanimité par la commune a déjà un PCS : Plan Communal de Sauvegarde.

C – RGPD

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), proposé par AGATE, Agence Alpine des Territoires.

Au regard de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec AGATE présente un intérêt certain.

Le Maire rappelle la délibération n°38/2018 du 18 octobre 2018 qui désigne Mr Alexandre ROSSET comme référent RGPD.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec AGATE,
- de préciser que le montant de l'accompagnement se décompose comme suit :
 - **formation d'une journée : 379 € (sans TVA),**
 - **accompagnement DPO pendant une année : 674.17 € H.T.,**
(comprenant la licence d'utilisation du logiciel SMART DGPR),
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- de désigner AGATE en qualité de « Délégué à la Protection des Données » de la collectivité

D - PARTICIPATION CITOYENNE

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre en place la participation citoyenne.

Pour ce faire, il faut un référent dans chaque quartier à qui les citoyens remontent les informations. Les référents ont une réunion par trimestre. Les référents remontent les informations au gendarme référent.

E – INSTALLATION D'UN ELEVAGE DE POULES PONDEUSES

Le Maire explique au Conseil que Mme Venon (habitante de Notre Dame des Millières) a déposé un dossier pour installer un élevage de poules pondeuses BIO.

Le Conseil municipal refuse à l'unanimité cette installation pour des raisons matérielles.

F – MALLETTE « THERMO KIT »

L'Arlyserè prète une mallette « THERMO KIT » gratuitement pour 3 jours sur réservation ARLYSERE à toute la population qui le désire du 19/11/2018 au 15/03/2019.

Cette information a été inscrite sur le bulletin orange du mois de décembre.

G – EAU ET ASSAINISSEMENT AGGLO ARLYSERE

Le conseil municipal prend connaissance de la délibération en date du 13 décembre 2018 approuvant l'établissement des PV de mise à disposition des biens relatifs aux compétences Eau et Assainissement avec les communes membres.

H – FACIM - Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne

Monsieur le Maire rappelle que des panneaux photographiques ont été installés tout le long du parcours « Derrière la retenue, les chemins de l'eau en Savoie » dont un sur la commune de Césarches à proximité du RD 118, sur l'initiative de la FACIM.

Une convention de partenariat est à établir avec la FACIM et la commune de VENTHON.

I – REMPLACEMENT AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame DEVILLE-DUC Patricia remplacera l'agent communal chargée du ménage à la place de l'entreprise de nettoyage.

J – CONFERENCE

Une Conférence et projection de ski alpinisme, la montagne et la faune intitulée « Les nouvelles échappées blanches » par Alain EXCOFFIER et Serge DUVERNEY-PRÊT tous deux skieurs expérimentés, est organisée le 25 janvier 2019.

A l'issue de la conférence, un buffet sera offert par la Mairie.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 17 janvier 2019 à 20 heures.

Le Maire,
Hervé MURAZ-DULAURIER.

